



Bruges

Le 16 décembre 2024

DEC-2024-126

DAJCP/ CP

DÉCISION

VU l'article L 2122-21 et L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions,

VU la délibération N°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde, confiant à Madame le Maire certaines attributions, pour la durée de son mandat dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la mise en concurrence effectuée auprès de la Caisse d'Épargne, la Société Générale, le Crédit Agricole, la NEF, l'Agence France Locale, le Crédit Mutuel Sud-Ouest, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Postale,

CONSIDERANT que la Ville souhaite emprunter 2 000 000€,

CONSIDERANT l'offre de prêt de la Crédit Mutuel du Sud-Ouest en date du 10 décembre 2024,

Le Maire **DECIDE** :

- **DE CONTRACTER** auprès du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST, un emprunt d'un montant total de 2 000 000.00 euros dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 EUR
- Score Gissler : 1A
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux de base : 3,17 % fixe
- Taux effectif global : 3,1809 % l'an
- Objet du contrat de prêt : financer la réhabilitation des installations sportives
- Versement des fonds : possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre. Les dates d'échéance se situent au 30 du mois. Pour le mois de février, l'échéance interviendra le dernier jour du mois
- Mode d'amortissement : constant par le biais de 20 échéances annuelles
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Remboursement anticipé : sauf clauses particulières, les conditions de remboursement anticipé sont celles définies par les conditions générales en vigueur.

- **DE SIGNER** la convention de prêt.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA